### ORGANE RÉPUBLICAIN DEPARTEMENT DU

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an. abounements se paient d'avance. — Joindre 50 contimos à chaque domande de changement d'adresse

Rédaction et Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Journal. PUBLICITÉ

Annonces (la ligney..... RÉCLAMES — ....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

# RÉFORMES RÉPUBLICAINES

Votre politique anticléricale, disaient les défenseurs des bons moines romains, est un trompe-l'œil, un amusement. Elle n'a d'autre but que d'amuser le peuple et de retarder les réformes sociales que vous lui avez promises.

Comme toutes les affirmations solennellement émises par nos adversaires, celle-ci n'est qu'un mensonge.

Les discussions parlementaires qui se poursuivent actuellement soit à la Chambre soit au Sénat en sont la preuve irréfutable.

Aussi faut-il souligner le silence que la presse cléricale garde.... religieusement sur l'élaboration de ces deux lois si importantes: la loi d'assistance aux vieillards et la réforme de la loi militaire ayant pour but de ramener à deux années la durée du service actif.

er

n

88

és

10

la a-il-2º de Le

a-ler au ns es le. an

La loi d'assistance introduit pour la première fois dans notre système législatif ce grand principe républicain : la solidarité.

Désormais, les vieillards indigents, tous ceux que les luttes de la vie ont laissé démunis et sans ressources, ne devront plus attendre de la « charité » et de l'« aumône », les moyens de subsister.

C'est au nom de la solidarité, qui unit tous les membres d'une Société, qu'ils seront secourus.

Ils n'imploreront plus la « pitié », Ils invoqueront leur droit. La misère, seule, leur constituera un titre de créance privilégiée que la nation acquittera.

C'est la première atteinte portée à cette charité, dite chrétienne, dont les cléricaux se font un instrument si puissant de domination.

Et l'on comprend pourquoi à la Chambre, sans oser combattre ouvertement la loi, ils tentent par des amendements captieux, de sauvegarder le principe de cette « bienfaisance charitable » qui n'est entre leurs mains qu'une réclame et qu'un moyen de maintenir leur influence politique.

Seuls parmi eux, M. Arnal a eu le courage de son opinion. Il a protesté contre la substitution de la solidarité sociale à la bienfaisance privée.

Mais, en même temps qu'ils font à Paris cette guerre sourde à la nouvelle loi, ils ont organisé contre elle en province, dans leur presse, une véritable conspiration du silence.

Ils ne veulent pas qu'on sache les efforts des républicains pour réaliser des progrès qui nous rapprochent chaque jour davantage de cette entière justice sociale que la République s'est donnée pour but et pour

Dans la discussion sur le service de deux ans qui se poursuit au Sénat, après leurs échecs au cours de la première délibération, ils sont revenus à la charge.

Les Cuverville, les Mercier, les Cabart-Danneville, les Lamarzelle, déploient tous leurs efforts pour empêcher le vote de cette loi égalitaire.

Ils défendent pied à pied, les derniers privilèges. Tout dernièrement encore, ils

bataillaient avec acharnement pour sauver de la caserne les élèves des grandes écoles. La caserne c'est bon pour le peuple, n'est-

Mais la majorité républicaine du Sénat et notre ministre de la guerre ont tenu bon. Ils se sont opposés à toute transaction et la loi sera bientôt votée intégralement, telle qu'elle est sortie des longues et patientes études de la Commission, d'accord avec le général André. Et cette réforme populaire qui établit l'égalité de tous les citoyens français sous les drapeaux, sans diminuer notre puissance militaire, sera bientôt un fait accompli.

Ainsi, la majorité démocratique du Parlement poursuit imperturbablement son double but : détruire la puissance politique de l'Eglise romaine et réaliser, au fur et à mesure qu'elles sont possibles, toutes les réformes sociales du programme républi-

Cela n'empêchera pas les cléricaux-nationalistes de prétendre que la République ne fait rien. Mais le Pays s'apercevra qu'aujourd'hui, comme autrefois, comme toujours, les cléricaux sont les ennemis, dèclarés ou sournois, de toute réforme, de tout progrès.

Emile LAPORTE.

# CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 9 juin 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. M. Goujon signale au ministre de la guerre des garnisons où sévit à cette heure la fièvre typhoïde; il demande quelles mesures compte prendre le ministre pour enrayer le fléau.

Le général André répond que des mesures d'hygiène seront prises et que les réservistes ne seront pas convoqués cette année dans ces

M. Perroche pose une question au ministre des finances au sujet des bouilleurs de cru Il s'agissait de l'amendement Morlot dispensant de la déclaration les cultivateurs qui possèdent un nombre d'arbres fruitiers à l'état

de rapport ne pouvant pas produire plus de

50 litres d'alcool. M. Perroche demande comment on pourra faire cette évaluation.

M. Rouvier répond qu'un règlement d'administration publique fixera prochainement cette

Là Chambre revient à la discussion du projet de loi sur l'assistance aux vieillards. Deux articles, 9 bis et 13 bis sont soumis par la commission à la Chambre qui les vote

Sur l'article 19, relatif à la jouissance de l'allocation mensuelle, plusieurs amendements sont déposés, mais écartés.

L'article 19 est ensuite voté. En ce moment, M, Lockroy se lève et annonce aux députés que la fille de M. Bourgeois

président de la Chambre vient de mourir. En signe de deuil, la séance est aussitôt le-

# Sémal

Séance du 9 juin 1903

Présidence de M. Fallières. Le Sénat reprend la discussion de la loi de deux ans, dont les articles 52 et 54 sont adop-

L'article 55 oblige les sous-officiers qui rengagent dans un corps autre quecelui où ils ont servi à rendre leurs galons.

M. Péchon demande que cette condition soit Le général André repousse cet amendement

qui est rejeté. Les articles de 55 à 64 sont votés.

Un amendement présenté par M. de Mont-fort tendant à accorder une pension aux grades qui ne seraient pas rengagés pour infirmités contractées au service, est rejeté.

M. Guillier demande qu'on diminue le nombre des emplois réservés aux engagés et rengagés dans les ponts et chaussées.

Par 252 voix contre 10, cet amendement est

M. Delcros dit que la commission a décidé de n'accorder des emplois civils aux sousofficiers rengagés que par rang d'ancienneté. La suite de la discussion est renvoyée à

Et la séance est levée.

# L'affaire Humbert-Daurignac

La chambre des mises en accusation s'est occupée, mardi, à huis-clos, de l'affaire Humbert-Daurignac, dont le rapport a été fait par M. le conseiller Dopffer, président.

La cour a prononcé le renvoi des Humbert-Daurignac devant la cour d'assises pour faux, usage de faux et escroquerie.

# INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M.

Il s'est occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres et de l'expédition des affaires courantes.

Sur la proposition de M. Combes, président du conseil, il a été décidé que le gouvernement déposerait à la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour soulager les infortunes pouvant résulter de la perte du paquebot le

M. Doumergue, ministre des colonies, a fait approuver un projet de loi ayant pour objet d'assurer les ressources nécessaires à l'exécution des travaux de la seconde partie du chemin de fer devant relier Tananarive, capitale de Madagascar, à la côte.

On sait que le Parlement a autorisé la colonie à contracter un emprunt de 60 millions pour la construction de cette ligne.

Une première émission de 39 millions a eu lieu. C'est le complément de 21 millions qu'il s'agit d'émettre aujourd'hui.

# Le groupe radical socialiste

Dans la réunion tenue mercredi par le groupe radical socialiste, M. Gouzy, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a prononcé une courte allocution, où après avoir remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui avaient fait, il préconisait la politique d'action républicaine.

Le groupe s'est occupé ensuite de l'élection de demain dans les bureaux de la commission, relative aux propositions de séparation des Eglises et de l'Etat, il a été décidé de ne voter que pour des candidats appartenant à la majorité.

Plusieurs membres ont demandé que le groupe prit l'initiative d'une proposition tendant à ce que la future commission du budget soit dorénavant élue au scrutin de liste. Cette proposition a été repoussée.

# L'union démocratique

L'Union démocratique a voté l'ordre du

· Le groupe de l'Union démocratique, considérant que la question de la séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas inscrite à son programme et la majorité du groupe pensant que la discussion est prématurée,

déclare que tous ses membres conservent leur pleine et entière liberté d'action pour voter et agir en cette matière comme ils l'entendent ».

### Le Code de justice militaire

La commission relative aux propositions de réforme du Code de justice militaire a entendu, hier, M. Morlot, rapporteur. M. Morlot propose de substituer au projet du gouvernement un autre proj t en 207 articles. Il renvoie à la juridiction de droit common les infractions commises par les militaires. Il en excepte celles qui porteraient directement atteinte à la discipline. Elles seraient attribuées à une nouvelle juridiction qui prendrait le nom de Conseil de discipline militaire.

Il n'est pas touché à l'organisation actuelle des conseils de guerre en temps de guerre. M. Morlot supprime les conseils de révision et attribue à la Cour de cassation la connaissance de tous les pourvois formés contre les conseils de discipline.

Les peines, d'une façon générale, sont abaissées, et toutes les garanties de l'accusé résultant des lois nouvelles sont déclarées applicables devant des tribunaux militaires, ainsi que la loi de sursis.

Dans la composition des nouveaux conseils de discipline militaire, figurera au moins un juge licencié en droit, et des garanties juridiques seront également exigées des officiers rapporteurs et commissaires du gouvernement.

Le vote des juges aura lieu par oui et par non, au scrutin secret. La commission a décidé l'impression de ce rapport. Elle en discutera le texte dans sa prochaine séance.

# Les congrégations

La commission relative aux congrégations réunie sous la présidence de M. Clémenceau, s'est prononcée par 8 voix contre 6 pour l'autorisation demandée par les frères Saint-Jean-de-Dieu et transmise avec avis favorable par le gouvernement. Cerendant, elle a décidé de procéder à un examen spécial pour chacun des établissement de frères et elle a chargé le rapporteur, M. Milliès-Lacroix. de conférer à ce sujet avec le gouvernement.

# La situation de l'exercice 1902

Le ministre des finances vient de saisir la Chambre d'un cahier de crédits supplémentaires qui présente en annexes la situation du dernier exercice financier.

Les moins-values constatées dans le rendement des impôts sont de 86 millions 558.502 francs. Les suppléments de crédit atteignent 78 millions 588,349 francs, soit un excédent de dépenses sur les recettes de 165 millions 146,851 francs; mais en défalquent les évaluations supp'émentaires et les annulations, le chiffre précédent est ramené à 114 millions 350,762.

En y ajoutant les 64 millions d'obligations à court terme dont l'émission a été autorisée par la loi de finances, le déficit du budget ordinaire de 1902 s'élève à 178 millions 330.762 francs.

# La clôture de la session

La fixation au 6 juillet du voyage du président de la République en Angleterre va avoir pour conséquence de faire clore la session des Chambres un peu plus tôt qu'à l'ordinaire. Habituellement, le Parlement se sépare à la veille de la fête nationale du 14 juillet. Cette année, il est probable que la session sera cluse le samedi 4 juillet.

La période qui doit s'écouler d'aujourd'hui au 4 juillet sera employée à résoudre

Le ministre des finances déposera le projet de budget de 1904 le 15 juin prochain et, en même temps, les quatre contributions directes et le projet relatif à l'impôt sur le revenu. La Chambre pourra ainsi voter les contributions directes et nommer sa commission du budget qui travaillera pendant une partie des vacances pour préparer ses rapports en vue de la rentrée.

L'affaire de Figuig

Lebombardement de Figuig a eu lieu. Nos troupes n'ont eu ni un mort ni un blessé: les pertes des adversaires ont été importantes.

La résistance qu'ils avaient préparée pouvait être sérieuse si les troupes françaises s'étaient approchées de Zénaga : mais le général O'Connor n'a fait agir que l'artillerie.

Le bombardement a produit les effets qu'on en attendait : le ksar de Zénaga a été détruit, et plus de 300 indigènes ont été tués.

Les Figuigiens ont envoyé au général O'Connor des émissaires pour annoncer leur soumisssion.

Les djemmaa de Figuy ont eu une entrevue avec le général O'Connor.

A la suite de l'entrevue, une conférence a eu lieu, sous la même tente, eutre ces djemmaa et le capitaine Fariau, chargé des affaires indigènes. Celui-ci à fait connaître aux représentants des oasis du Figuig quelles étaient les volontés de la France. Un délai de vingt-quatre heures leur a été accordé pour permettre aux djemmaa de conférer avec leurs mandants et de faire connaître leur réponse. Ces conditions étant à accepter ou à refuser en bloc, sans modifications, on sera définitivement fixé aujourd'hui.

### La catastrophe de Marseille

Le nombre des victimes de la catastrophe de Marseille, s'élèverait à 120.

Le Liban est couché sur babord sur fond de sable. On ne croit pas que le renflouement soit possible.

# CHRONIQUE LOCALE

Promotions et titularisations

ACCORDEES AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITU-TRICES DU DEPARTEMENT DU LOT PAR APPLI-CATION DE LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 18 AVRIL 1903.

(Arrêté de M. le Préfet en date du 9 mai 1903)

INSTITUTEURS

DE LA 2º CLASSE A LA 1re CLASSE Exclusivement au choix: 3

MM. Cayrol Joseph, St-Vincent, (St-Céré). Métayer Pierre, Espère. Vidal Urbain, Cahors.

DE LA 3º CLASSE A LA 2º CLASSE

Choix: 2 Labrunhie Paul, Frayssinet.

Bach Calixte, Concots. Ancienneté

Maurel Raymond, Livernon. DE LA 4º CLASSE A LA 3º CLASSE

Choix: 1

Calmon Pierre, Brengues.

Ancienneté Lespinard Paulin, Durbans.

Vayssières Stanislas, Puy-l'Evêque. DE LA 5° CLASSE A LA 4° CLASSE

> Choix: Néant Ancienneté

Pechberty Auguste, Gréalou. Caors Henri, St-Hilaire-Lalbenque. Prat Henri, Latronquière. Contios Louis, Le Vigan. St-Marty Lucien, Cambes. Lherm Joseph, Mayrinhac-Lentour. Gipoulou Alfred, Prayssac. Pouchet Joseph, St-Pantaléon. Couderc Alain, Bouziès. Ségala Baptiste, Tour-de-Faure. Delpouget Henri, Lamadeleine. Ayrot Emile, Cahors. Larigaldie Frédéric, Lauresses. Cancès Auguste, Strenquels.

# Annès Emile, Grézels.

TITULARISATIONS Sirieys Octave, Aynac. Bousquet Baptiste, Laramière. Delbos Léopold, Les Roques. Matival Basile, Gourdon. Bories Gabriel, Luzech.

mojor o relucios a rich las elección

MM. Lagrèze Hilarion, Cahors. Stivil Georges, sous les drapeaux. Marcenac Casimir, Reygasse Darius, St-Cyprien. Hugou Armand, Fons. Calmette Léon, Cahors. Camboni Jean, Figeac. Savy Joseph, Prayssac. Arènes Damien, sous les drapeaux. Lafon Paul, id. David François, Roques Pierre, Vaillac. INSTITUTRICES

DE LA 2º CLASSE A LA 1re CLASSE Exclusivement au choix: 1 Mme Jarlan Marie, Belfort.

DE LA 3º CLASSE A LA 2º CLASSE

Choix: 2 Mmes Contios Marie, Valprionde. Emont Léonie, St-Denis-Martel. Ancienneté

> Gailhac Louise, Aujols. Rey Célestine, St-Pierre-Lafeuille (Mandu). Gazal Julie, Puybrun. Bessat Marie, Jamblusse (Saillac). Amadieu Rose, Gagnac.

DE LA 4° CLASSE A LA 3° CLASSE Choix: 1

Pignères Antoinette, Cahors.

Ancienneté Cabanes Marie, Prudhomat. Monrigal Marie, Le Bouyssou. Roudier Angèle, Fargues. Laborie Rose, Corn. Carrière Léontine, Figeac.

DE LA 5° CLASSE A LA 4° CLASSE

Choix: Néant Ancienneté

Mazet Léa, Laroque-Toirac. Bennet Germaine, Lacapelle-Marival. Talou Maria, Lavercantière. Judicis Marie, Rignac. Albet Maria, Castelfranc. Magnes Marie-Louise, Bouziès. Garrigues Léontine, Ganic. Dumay Antoinette, Payrac. Lespinet Marie, Rouillac (Montcuq). Verdy Marie, Bach. Dubernat Irma, Francoulès. Bousquet Marie, Laramière. Frézals Léa, Duravel. Gibrat Louise, Montfaucon. Fontenille Marie, St-Romain (Gourdon) Roques Angèle, Belfort. Fabre Marie, Cuzac. Voise Marie, Cahors, (avec effet du 11 mars 1903).

# TITULARISATIONS

Mmes Bouscary Marie, St-Michel-de-Cours. Fabre Elisabeth, Cieurac. Richard Gabrielle, Saillac. Gracety Angèle St-Paul-de-Vern. Cassaing Suzanne, St-Géry. Lacam Octavie, Camboulit. Lugol Sara, Catus. Méry Marceline, Uzech. Breil Julia, St-Jean-de-Laur. Bec Yvonne, Concots. Malroux Maria, Gourdon. Mondy Amélie, Lanzac. Bouyssou Berthe, Cazals. Jouffreau Jeanne, Puy-l'Evêque. Prunet Angèle, Lauresses. Estival Valérie, Rudelle. Chapou Camille, Montcuq. Bories Marguerite, Pontcirq. Delpouget Jeanne, Soulomès. Longpech Catherine, Calvignac. Rossignol Marie, St-Cyprien. Paumès Marguerite, Albas. Couyba Berthe, Escamps. Andrieu Thérèse, Goujounac. Maradènes Honorée, St-Médard-Catus. Dutour Lucie-Aimée, Soucirac. Gramond Victorine, St-Aureil. Delpon Emma, St-Cernin. Moles Eugénie, Espédaillac. Desrougier Gilberte, Cremps. Clary Rosalie, Vidaillac. Delpech Marie, Beauregard.

# Examen du certificat d'études primaires

Les examens du certificat d'études primaires élémentaires sont fixés, dans le département du Lot, aux dates suivantes :

Canors (1re circonscription)						
Castelnau, ga	arçons et fille	s, 16 j	uin.			
	id.		uin.			
Lalbenque,	id.		uin.			
Limogne,	id.		uin.			
Lauzės,	id.		uin.			
Cahors (Sud)	, garçons,		uillet.			
id.	filles,		uillet.			

Cahors (2º circonscription)

atus, garçons	et filles,	16 juin.
azals,	id.	17 juin.
Luzech,	id.	19 juin.
Cahors (Nord),	id.	20 juin.
uy-l'Évêque,	id.	26 juin.
Monteuq,	id.	3 juillet.
Circonser	intion de Hi	ceac

Cajarc, garçons	et filles,	16	uin.
Figeac (Ouest),	id.	17	uin.
Figeac (Est),	id.	19	uin.
Livernon,	id.		uin.
Lacapelle-M.	id.	26	uin.
Latronquière,	id.	3	uillet.
St-Céré,	id.	4	uillet.
Bretenoux,	id	8	uillet.
		THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	

### Cinconsemintion de Counde

on conscreption de dour don						
	Gourdon, garço	ns et fiilles,	16	juin.		
	Payrac,	id.	17	juiu.		
	Salviac,	id.		juin.		
	Souillac,	id.		juin.		
	Martel,	id.		juin.		
	Vayrac,	id.		juin.		
	Gramat,	id.		juillet.		
	Labastide-M.	id.		juillet.		
	Saint-Germain,	id.		juillet.		

### CAHORS

### L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

Dans la séance de la Chambre du 8 juin, M. Rey, député de Cahors, a soutenu un amendement à l'article 18 de la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Cet amendement est relatif à l'allocation à accorder aux assistés.

Voici cet amendement :

« Au cas où l'assisté possède quelques ressources, l'allocation est diminuée du montant de ces ressources ; toutefois les revenus mobiliers ou immobiliers provenant du fruit de son épargne n'entrent dans ce décompte, que pour la partie de leur valeur supérieure à 60 francs, s'il s'agit d'un capitnl aliéné et à 40 francs, s'il s'agit d'un capital mobilier ou immobilier réservé. »

M. Rey développe son amendement en ces termes:

En vous demandant de vouloir bien accorder à l'épargne qui consiste dans la création d'un capital immobilier les mêmes avantages qu'à l'épargne qui a créé un capital mobilier, je ne veux pas cependant établir un privilège en faveur de cette épargne, quand le capital

sera réservé, ce qui est la règle. Je vous propose d'appliquer au regard de chacun des deux modes dépargne la proportion généralement adoptée par toutes les com-pagnies d'assurances. Lorsque le capital est aliéné, la retraite servie est plus forte que lorsque le capital est réservé; la proportion est ordinairement d'un tiers en plus

C'est pourquoi, tout en vous demandant de tenir compte au paysan, à l'ouvrier de ce fait qu'il a acquis un immeuble par ses économies, par son épargne, du moment qu'il s'agira d'un capital réservé qu'il pourra transmettre à ses enfants, dont il pourra jouir lui-même si son revenu est insuffisant, je vous propose de lui accorder 40 fr. seulement au lieu de 60 fr. que vous donnerez au capital aliéné, c'est-à-dire aux retraites.

Ce n'est pas tout. Si nous reconnaissons la nécessité, la justice de tenir compte de tous les modes d'épargne, de la création de tout capital, qu'il soit mobilier ou immobilier, il y a une conséquence logique qui s'impose, c'est que nous devons tenir compte également au travailleur, à l'ouvrier, du capital humain qu'il a créé. Ce capital, en effet représente des économies, des privations, des sacrifices, un

effort patient, long, dificile. Je faisais tout à l'heure une comparaison entre le mérite que pouvait avoir le mutualiste qui place à fonds perdu et celui que peut avoir l'ouvrier ou le paysan qui achète un lopin de terre; je pourrais en faire une entre celui qui crée le capital humain et celui qui accomplit les autres actes de prévoyance. J'affirme que cette épargne appliquée à la création d'un capital humain est supérieure à toutes les autres, car celui qui en profite le plus, ce n'est pas celui qui a créé ce capital; pour lui, c'est une source de charges, de sacrifices, de préoccupations de tous les instants. Rarement il retire de ses enfants un dédommagement à ses travaux et à ses peines; il a travaillé surtout pour la collectivité, pour la patrie, à laquelle il fournit des citoyens, des défenseurs, des artisans pour ses arts et sou industrie.

Il faut donc que la société lui tienne compte

de ses efforts, du service qu'il lui a rendu. C'est pourquoi je vous demande d'ajouter, à la suite du paragraphe dont je viens de donner lecture, un autre paragraphe qui vise les encouragements à accorder aux familles nombreuses : « La partie de revenu n'entrant pas en décompte est augmentée de 30 fr., s'il s'agit d'un capital aliene et de 20 fr. s'il s'agit d'un capital réservé pour chaque enfant, au delà de deux, légitimes ou reconnus, vivant ou ayant vécu jusqu'à vingt et un ans. »

Pourquoi dis-je au delà de deux enfants? Parce que j'estime que le devoir de chacun est de se reproduire au moins dans un enfant et que c'est au delà de deux que commencent surtout les privations et les difficultés pour le père de famille sans ressources; que c'est quand les familles ont plus de deux enfants que la population augmente et que la société profite des avantages de cette augmentation de ses membres.

Vous comprendrez aisément, messieurs, pourquoi je ne fais pas de distinction entre l'enfant légitime et l'enfant reconnu Du moment que un enfant est reconnu, il ne mérite pas moins d'intérêt qu'un autre, car il a exigé de ses parents les mêmes sacrifices. Vous com-prendrez enfin pourquoi j'ai voulu tenir compte non seulement des enfants qui existent au moment où l'allocation sera accordée, mais encore de tous les enfants qui auront vécu jusqu'à vingt et un ans. C'est jusqu'à cet âge, en effet, que les enfants coûtent aux parents et, parce qu'un enfant aura disparu après vingt et un ans, c'est-à-dire au moment où il aurait pu venir en aide à ses parents, il y aurait injustice à ne pas tenir compte au père de famille des charges qu'il s est imposées pour élever cet enfant jusqu'à cet âge-là.

Puisque nous avons voulu, à côté de l'assistance, faire dans cette loi une part à la prevoyance, je vous demande de ne laisser de côté aucun acte d'épargne, de prévoyance quel qu'il soit; je vous demande de faire une loi qui soit conforme aux principes d'égalité et de justice, une loi qui puisse, grace à ces principes, pénétrer dans nos mœurs, être acceptée par les populations comme un bienfait. Vous aurez ainsi rendu un service signalé à la démocratie et à la République. (Applaudissements à gauche)

### Tableau d'avancement RÉSERVE

Sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant dans l'armée de réserve, nous relevons le nom de M. Romec, instituteur à Saint-Jean-de-Laur, sous-lieutenant au régiment de Cahors.

### TERRITORIALE

MM. Lagardère, sous-lieutenant au 131º territorial est inscrit avec le nº 205 sur 409. M. Peltier avec le nº 315.

# FÉTE DE L'ORPHEON DE CAHORS

L'Orphéon a fixé au dimanche 28 juin prochain sa fête annuelle d'été.

Il n'a pu songer cette année à répéter pour la troisième fois la promenade « des voitures fleuries . Cette fête des fleurs qui obtint tant de succès est ajournée au mois de mai 1904. D'autres divertissements viendront cette année. Sans les dire tous, parlons aujourd'hui seulement d'un grand concert où, innovation peut-être audacieuse, paraîtra un chœur de jeanes filles. Ce chœur est déjà organisé et on espère bien en core l'enrichir. Ne sont admises que les jeunes fi'les qu'accompagne la maman ou un membre de la famille. Dirigées par Mlle Delcros, la jeune lauréate du Conservatoire de Toulouse, assistée de M. Lacoste qui n'a pas perdu son dévouement éclairé pour l'œuvre de l'Orphéon, ces jeunes filles s'essayent déjà à « La Marche de Tannhauser » et autres interprétations difficiles qu'elles semblent saisir et goûter. Cette tentative promet beaucoup, les répétitions sont bien suivies, les voix sont fraîches et fort jolies; l'effet sera saisissant.

La fête est préparée avec beaucoup de soins. Cette fois son but n'est pas seulement le plaisir ou la vaine recherche de quelques récompenses problématiques dans des concours lointains : tous les bénéfices seront versés à « la Caisse Mutuelle »; récemment organisée pour venir en aide aux orphéonistes malades ou convalescents.

Nous donnerons incessamment d'autres détails sur cette fête à laquelle nous prédisons déjà le plus vif succès.

# Conseil départemental

Le Conseil départemental s'est réuni ce matin à 10 heures, dans une des salles de la Préfecture, et a statué sur les affaires suivantes:

Liste de présentation des candidats reçus aux derniers examens des bourses d'enseignement primaire supérieur. (Liste

Fixation du nombre des élèves-maîtres et des élèves maîtresses à admettre en 1903 dans les écoles normales du Lot:

14 garçons; 12 jeunes filles.

Rêglement relatif aux études surveillées. - Une Commission est nommée pour étudier le projet.

Commune de Cahors. — Construction d'une école à St-Cirice, adopté.

Construction scolaires

St-Projet, Gorses, Gramat, Dégagnac. Théminettes, adoptées.

Payrignac, Vayrac, ajournées.

Prayssac. - Declaration d'ouverture d'une école laïque privée avec pensionnat.

Combayrac, Secrétariat de mairie, auto-

Stal, secrétariat de mairie, autorisé. Cahors, transfert de l'Ecole de filles de la place Thiers aux Petits-Carmes. - Rapport de M. le Préfet. Adopté.

rite igé m-np-au

ais

sis-

nce

les

Di8

ts

nd

0-

ıi-

nt

es

Ecole primaire congréganiste de Cahors, ouverture d'un pensionnat. Autorisé.

Vacances scolaires. — Ecoles primaires supérieures, cours complémentaires et écoles qui ont contribué aux œuvres postscolaires, lundi soir 3 août, rentrée 28 septembre.

Ecoles primaires élémentaires, sortie 17 août, rentrée 28 septembre.

Ecoles maternelles, sortie 17 août, rentrée 18 septembre.

Sousceyrac, création d'un emploi d'adjointe à l'école de filles, adopté.

Prayssac, création de deux emplois d'adjointe et création d'une classe enfantine, adopté.

### Probité

Le jeune Do, Léon, enfant assisté à l'Hospice, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine som me qu'il a déposé au bureau de police, où il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Dans la journée d'hier, un vol a été commis dans la maison de campagne sise route de Larroque et appartenant à M. Imbert, chef de division à la Préfecture du Lot.

Des individus ont pénétré dans la maison dont ils ont fracturé la porte, et se sont emparés de divers objets, notamment d'engins de pêche d'une certaine valeur.

Les auteurs de ce vol seraient, croit-on, deux vagabonds que l'on aurait vus dans la journée aux abords de la maison.

Une enquête est ouverte.

# Ansique du vo de ligne

PROGRAMME DES 11 ET 14 JUIN 1903 Refrain des Acieries (Allegro)
Paulette (Polka) Massenet. Mireille (Faust) Gounot. Les Mille et une Nuits (Valse) Strauss. Le Carnaval Romain (Ouv.) (Red.) Berlioz. Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

VIENT DE PARAITRE :

# LES ANNALES

ANTIALCOOLIQUES, journal mensuel, le premier journal antialcoolique qui soit indépendant de toute

société de tempérance. Publié sous la direction de M. le Dr teurs les plus éminents: MM. les Dr. Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

# Arrondissement de Cahors qués pour procéder à l'élection de trois

CASTELNAU-MONTRATIER. - Foire. -Notre foire n'a pas été des plus belles à cause des travaux des champs, il s'est traité peu d'affaires sur le bétail surtout. Les cours sont à peu près les mêmes que la foire pré-

Les veaux ont valu 0 fr. 80 le kilo. Les porcelets, de 15 à 35 fr. pièce. Les porcs gras, 45 fr. les 50 kilos.

Volaille. - Poules, canards et dindons, de 0 fr. 50 à 0 fr. 65; jeunes poulets, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 la livre; pigeons, de 0 fr. 60 à 1 fr. 25 la paire.

Œnfs, 0 fr. 60 la donzaine. Lapins, de 0 fr. 50 à 1 fr. 20 pièce.

Halle aux grains. - Bls, 14 fr. 50. Maïa, 11 fr.; Avoine, 6 fr. 50 les 4/5.

# Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Comité républicain. — Les membres adhérents au comité républicain démocratique de l'arrondissement de Figeac sont instamment priés de vouloir verser, entre les mains de leur trésorier communal, le montant de leurs cotisations pour l'année 1903.

Tribunal correctionnel. - Audience du

Une seule affaire est appelée : Joseph Galtier, 28 ans, de Bagnac, sans domicile, ayant subi plusieurs condamnations, est condamné à huit mois de prison pour vol et grivèlerie.

Le tribunal a aussi confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Louis-Napoléon Olivier, 36 ans, de Brest (Finistère), sans domicile, ayant subi quarante condamnations, pour vagabondage et mendicité.

Accident. - Lundi dans la matinée, le nommé Castagné, âgé de 24 ans, domestique de M. Maynard, qui faisait fonctionner une machine faucheuse dans une prairie de la propriété de la Morne, banlieue de Figeac, a eu le pied droit pris dans les roues de la machine en mouvement et a été blessé griève-

Malgré la gravité de sa blessure, son état n'inspire pas d'inquiétude, mais un long repos sera nécessaire.

Combattants de 1870-71. - Nous rappelons aux intéressés qui n'ont pas encore demandé à faire partie de la Société de secours mutuels des anciens combattants de 1870-71, qu'ils peuvent adresser sans retard leur adhésion à M. Verdier, limonadier, rue Séguier, secrétaire de la commission.

LACAPELLE-MARIVAL. — Election du maire. -- Dimanohe 7 courant, M. Granié, LEGRAIN, avec le concours des collabora- adjoint, a été élu maire de Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Cadiergues ré-

> LACAMDOURCET. — Conseil muicipal. - Les électeurs de Lacamdourcet, convo- | feu fut rapidement éteint.

conseillers municipaux, ont élu à la presque unanimité MM. Valentin Lacam, Felix-Marafin, Félix Génot, tous trois can lidats

Par suite, notre conseil municipal est entièrement radical.

CAPDENAC-LE-HAUT. - Foire aux chevaux - Notre foire du 8 juin n'a pas eu une grande importance, à cause des travaux des champs. Il s'y est cependant traité quelques bonnes affaires à des prix rémunérateurs, car un grand nombre de bêtes avaient été amenées. Les cours sur les beuls d'attelage et d'élevage n'avaient pas varié.

# Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. - Cercle. - Le nouveau cercle est définitivement organisé et a loué le rez-de-chaussée-balcon du Grand-Café.

L'ouverture aura lieu très prochainement, et les membres du cercle donneront, à l'occasion de l'inauguration qui aura lieu ultérieurement, une soirée littéraire et musicale avec le concours d'amateurs et d'artistes

Marché aux écorces. - Les livraisons d'écorces continuent à s'effectuer dans de bonnes conditions. Les charrettes se présentent très nombreuses au pesage; mais les cours restent lourds entre 5 et 6 fr., prix peu rémunérateur pour le propriétaire.

Vétérans. — La 359 section des Vétérans des armées de terre et de mer organise un banquet qui aura lieu le dimanche 5 juillet, à midi très prècis, au restaurant Mar-

Le prix de la cotisation est fixé à 3 fr. Pour les adhésions, s'adresser à M. Léon Fumat, boucher à Souillac, ou au restaurant Martine jusqu'au 30 juin inclus.

Bouf furieux. — Un bouf qui avait brisé ses entraves et était devenu forieux a blessé très grièvement à la poitrine le nommé Gauchet, cantonnier à Saint-Bonnet.

LE ROC. - Incendie. - Ces jours derniers, un incendie a détruit une maison appartenant au nommé Baptiste Tocavin, propriétaire au Roc, canton de Payrac.

Les pertes évaluées à la somme de 2600 francs sont couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

THEGRA. - Commencement d'incendie. - Lundi matin, vers huit heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Chambert, maçon à Thégra.

Trois enfants en bas âge qu'on avait laissés seuls, étaient dans un lit tout en flammes. Attiré par leurs cris, M. Bergues, cordonnier, se précipita à leur secours et parvint à les sauver au prix de trés graves brûlures.

Grâce à la promptitude des secours, le

# BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne se sont pas modifiées d'une séance à l'autre sauf sur l'Italien sur lequel des bruits de conversion ont provoqué des ventes de portefeuilles.

Nos rentes sont fermes sans changement d'une clôture à l'autre. Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,47 au lieu de 98,45 après 98,55 au

Les société de Crédit n'ont pas sensiblement varié, le Crédit Foncier clôture à 695 fr.; le Comptoir National d'Escompte à 592 : le Crédit Lyonnais a passé de 1.087 à 1.090 ; la Société Générale est demandée à 624.

Peu de changement dans la tenue des actions de nos grand chemins: Le Lyon cote 1.420; le Midi, 1.189; le Nord, 1.860, et l'Orléans, 1.498.

Le Suez reprend à 3.925.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure finit à 90,30; l'Italien baisse à 103; le Portugais cote à 32,22; le Russe 3 0/0 1891, à 88,80; le Turc D s'inscrit à 31,85 et la Banque Ottoma-

Au Comptant: les obligations 50/0 des chemins de fer de Victoria-Minas sont recherchées à 381 fr.

# Ancien cabinet dentaire

# HUGGINS&BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT REORGANISE

Consultations tous les jours de 9 h. à 3 h.

# Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

# A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h 69, BOULEVARD GAMBETTA

# Bulletin météorologique

TEMPÉRATURE Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer Temps 10 Mer. + 20.5 + 12.5 762.5 11 Jeudi + 20.5 + 11.5 761.5

Altitude moyenne de Cabors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D' HERBEAU.

FEUILLETON DU « Jourrenai dus Los » 159

# MADEMOISELLE

# MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE ALTESSE

> XVIII La miniature

Elle allait et venaii d'un pas lent et d'un air pensif; elle offrait un agréable spectacle aux rayons mourants du soleil coachant, quand la voix de son père se fir entendre tout-à-coup derrière elle.

Elle se retourna, toute surprise. Elle le croyait avec tous les autres gentlemen : sir Arthur, le major et sir Richard, occupés à boire du vin et à causer, comme on le fait après-dîner; et il se trouvait à côté d'elle, et sa figure avait une expression de gravité qui présageait

Tu as quelque chose à me dire, papa? Je suis à ta disposition. De quoi s'agit-il? Mais son cœur battait un peu plus fort que

d'habitude et comme celui de quelqu'un qui Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas. se sent un peu coupable, au moment où elle ! répondait à cette question. Quant à ce dont il s'agissait, et c'était quelque chose de fort désagréable, elle ne tarda pas à le savoir.

- Peux-tu lady Cecil, me demander de quoi il s'agit ? Je viens te demander une explication à propos de la conduite extraordinaire que tu mènes depuis quelque temps.

- La conduite extraordinaire que je mêne ? En vérité papa?...

- C'est cela! tu sais très bien simuler la surprise, ma chère, mais je ne m'y trompe pas. Je répète que ta conduite est extraordinaire. Quelles sont tes intentions? Je veux naturellement parler de Mlle Herncastle.

- Mlle Herncastle ?

- Que lady Cecil, soit assez bonne pour cesser de répéter toutes mes paroles comme un perroquet, dit son père, dont le visage et le ton manifestaient plus d'irritation qu'elle n'en avait jamais vu chez lui. Tu n'es pas sourde, j'espére? Oui, j'ai bien dit, Mlle Herncastle. Que signifie ta conduite à l'égard de cette jeune femme ? Pourquoi avoir insisté pour qu'elle fasse partie de notre société, qu'elle fasse en quelque sorte partie de la famille, en venant s'assoir à la même table que nous! Oh! n'en rejette pas la faute sur Ginévra ... elle n'aurait jamais eu une idée aussi bizarre, si elle était restée livrée à elle-même. Je te répète ma question, lady Cecil; qu'est-ce que cela signifie?

- En vérité, papa, dit lady Cecil, en essayant de sourire, je ne m'attendais pas à ce qu'une chose aussi simple te causerait un si

vif ennui. Je te croyais partisan de l'égalité, de la fraternité, je te considérais comme un radical des plus résolus en politique, et ....

- Sois assez bonne pour ne pas t'écarter de la question, fit le comte en l'interrompant avec impatience; en ce moment, il ne s'agit pas de politique. Peu importe, il me semble, à ce propos, quelles sont mes opinions politiques, et si je suis radical ou conservateur. La question est toute personnelle et n'intéresse que notre famille. Cecil, ajouta-t-il d'un ton sévère, sir Arthur Tregenna t'a-t-il déjà formellement parlé de mariage?

Une légère rougeur couvrit le visage frais de lady Cecil.

- Non, papa!

- Je le pensais ; et sa figure s'était assombrie en prononçant ces paroles; mais à qui la faute? Je suis certain que ce n'est pas celle de

- Au contraire, paqa, c'est celle de sir Arthur. Que voulais-tu que je fisse? Est-ce que les coutumes absurdes d'Angleterre n'exigent pas qu'une jeune fille attende qu'on la demande en mariage ? Voulais-tu que j'aille trouver sir Arthur et que je lui enjoigne d'avoir à m'épouser?

- Je veux simplement que tu agisse comme une personne raisonnable, et que tu cesses de te comporter de façon à rendre à jamais impossible une demande en mariage de sa part. Est-tu aveugle au point de ne pas voir qu'il devient amoureux de cette gouvernante, que le ciel confonde?

- Je vois parfaitement clair, papa, répondit

froidement lady Cecil, et quand même j aurais la vue un peu trouble, il me serait encore possible de m'en apercevoir. Sir Arthur ne prend pas beaucoup de peine à cacher son inclination. Mais comme il est probable que c'est la première fois que cet austère gentleman ressant les effets d'une tendre passion, ce serait extrêmement dommage de la traverser d'une manière quelconque. Je n'essaieraie certainement pas de le faire.

- Que veux-tu dire ?

- Je veux dire, papa, que cela ne sert à rien de s'irriter et de s'émouvoir de ce que sir Arthur me préfère Mlle Herncastle. Je ne serai jamais la rivale de celle-ci. Et s'il lui est possible de l'aimer honnétement et sincèrement, comme je crois qu'il est dans sa nature d'aimer, je le félicite de son choix et je l'en honore que davantage. Pourquoi essaierionsnous, toi ou moi, d'y mettre obstacle ? Il n'a pris aucun engagement envers moi; il ne ressent pas plus d'amour pour moi que je n'en éprouve pour lui. Mlle Herncastle est beaucoup plus spirituelle que je ne le suis et le serai jamais, et s'il en a l'intention, pourquoi ne pas le laisser l'épouser? Elle lui convient certainement beaucoup mieux que moi. et quant à la différence de rang, s'il n'y attache pas d'importance, nous n'avons pas a nous en préoccuper pour lui. Tu peux tenir ceci pour certain papa (en disant ces mots, ses yeux brillaient et son visage s'était empourpré) : je n'accepterai jamais la main d'un homme dont une autre femme aura le cœur, quand même sa fortune serait le triple de celle de sir Arthur.

(A suiere)

FEUILLETON DU « Journal den 1.01 » 29

# MISÉ FÉRÉOL

XII

Bien qu'on eût décidé de garder encore quelque temps le mystère, à la confidence des projets de mariage, Albine avait marqué une joie très vive. Pierre comprit qu'elle en ressentait une sorte d'allègement. Toujours si réservee et si froide, elle trouva pour le féliciter

une sorte d'expension chaleureuse qui le surprit. Se relachant enfin du partis-pris de retraite, qui lui faisait refuser toute invitation au château, elle accepta quelquefois d'y dîner

Sur ces entrefaites, l'époque des fièvres était venue. Un instant, on put croire qu'il faudrait suspendre les travaux, plusieurs, parmi les ouvriers, ayant été atteints. Rémondi tremblait pour son gendre; mais sans vouloir rien entendre, Pierre redoubla de zèle. Qui donc, si non lui, donnerait l'exemple du courage? On eût presque dit qu'il prenait un apre plaisir à défier le péril. Il voulut organiser lui-même les secours et ce fut Albine qui l'aida. Chaque année, au moment de la peste, elle se faisait à la fois garde-malade et doc-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

qu'un seul caractère et presente toujours les mêmes symptômes; il suffit donc des mêmes remèdes pour la combattre. On ne trouverait pas dans toute la Camergue le plus infime officier de santé; à peine quelques drogues avariées chez l'épicier des Saintes. Albine établit chez elle une sorte de pharmacie, suffisante aux besoins les plus pressants, et se chargea d'aller visiter les malades.

Indifférente au danger, compatissante saus faiblesse, elle gardait jusqu'au chevet d'un mourant sa tranquilité placide. Il semblait que son àme plus haute planaît au-dessus de ces mystères et voyait au-delà.

Rapprochés tout-à-coup par ce lien de charité, quand ils se retrouvaient à la Tour, ils ne songeaient plus ni à s'éviter; ni à se contraindre. Elle lui donnait des nouvelles de ses gens ; il la tenait au courant des accidents qui survenaient.

- C'est à vous lui dit-il un jour, que je dois de garder mes pauvres journaliers, ils savent que vous êtes là pour les soigner. Sans vous, ils auraient déserté dejà.

- Oh! non! partageons au moins, répliqua t-elle. Cest vous surtout qui les rendez

Peu à peu Mme Rémondi arriva à se décharger sur Albine du soin de chaperonner les amoureux. L'apathique châtelaine ne pouvait les suivre dans leurs fugues, et il eût été cruel de défendre ces escapades charmantes. Avec une complaisance dont les parents lui surent un gré extrème, la femme d'Honorat

Cette affection endémique, d'ailleurs, n'a | accepta d'être de toutes les parties, de toutes | bandonnait, il se livrait tout entier. Sans les promenades. Claire l'adorait, d'ailleurs, et lui laissait peu de répit. Souvent, le matin; toutes deux, montant des éques de Camargue, chevauchaient par les chemins déserts. La fillette causait du fiancé. Quelquefois même, on allait le surprendre au Grand-Palun. Après une heure de flanerie, il s'offrait à les reconduire. On s'arrêtait à la Bastide pour déjeuner. Albine semblait une autre femme Elle avait des gaités, un entrain de jeunesse, une vivacité d'allures qui frappaient Claire elle-même.

- Mais comme tu es changée, lui dit un jour la fillette; tu sais donc rire mainte-

Oui, je jouis de ton bonheur, répondit-elle. Les après-midi de dimanche, le fiancé libre pour tout le jour, emmenait les deux amies. Que de plaisant goûters sur l'herbe, dans la cour de quelque ferme! Claire aimait à babiller avec les « raffys » (paysans) à jouer avec les enfants du « baille », Pierre et Albine restaient sauls: ils causaient. Elle lui témoignait une tamiliarité confiante, le traitait en camarade. Sous ces allures de sœur ainée, indulgente et protectrice, perçait une estime sérieuse, profonde Toute géne étant bannie, ils avaient maintenant de longs entretiens. Elle savait si bien pénétrer sa pensée, la

Cette vive intelligence voyait de haut. Où les autres n'apprécient que le détail vulgaire, le mobile plat et intéressé, elle devinait la grandeur et le détachement. Avec elle, il s'a-

qu'ils sussent comment, leurs esprits prenaient le vol. Ils se rencontraient dans les mêmes régions; les mêmes mots montaient à leurs lèvres; ils ne songeaient pas à s'en étonner.

Pendant un voyage de Rémondi à Marseille Pierre se chargea, les soirs, de reconduire Albine. Le Marseillais de retour, cette habitude se continua. Assis côte à côte dans la barque, malgré la présense des rameurs, ils se sentaient plus seuls que dans leur tête à tète de la Tour. Une sorte de trouble les envahissait. Ils évitaient de parler d'eux. Comme une sauvegarde, peut-être, Albine ramenait obstinément le nom de Claire : « la chère créature était un ange de beauté et de cœur. » Il la laissait dire, écoutant cette voix qui le pénétrait au plus profond de lui. Insensiblement, un certain aller s'était glissé dans leurs facons. Cette amitié que Pierre se plaisait à proclamer si haut, l'autorisait à rendre ces milles petits soins dont elle n'eût pu songer

Avant le départ, il l'aidait avec plaisir à s'envelopper, nouant les bouts de son châle il lui donnait son bras pour gagner l'embarcadère. En route, il écartait les branches qui frôlaient le canot, efficurant parfois son épaule de sa joue, ou sa main touchait la sienne.

Un soir, descendas sur la berge, ils firent machinalement quelques pas, tout en continu. ant la causerie. La journée avait été accablante; le nuit avait cet éclat Inmineux, cette tièdeur parfumée, et jusqu'a ces harmonies secrêtes qui se mèlent aux pâles rayons ; la lune brillait dans un ciel constellé, le fleuve murmurait faiblement. - Comme ils passaient près d'un banc, Albine s'y laissa tomber,

(A suivre)

Jacques VINCENT

# Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. - Le nº 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. - Rédaction-administration: Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 11 Juin 1903.

Un Incendie dans les Pampas, Daniel de Flessels. - Quatre cents locomotives à vendre, F. -Le « Globe Trotter » a travers le monde : Notre galerie de «globe trotters ». - L'ancienne coiffure des Havanaises. - Chasse mouvementée. -Reliques royales à Madagascar. — Le hareng-saur porte-bonheur, G. T. - Gaëtan Faradel, champion du tour du monde, Roman inédit (Suite). Illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. -Comment on pose un câble sous-marin, B. J. -La maladie du chercheur d'or Guyanais, L. M. V. - Lord Crésus. Roman inédit (Suite). - Illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. - Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. - Les voyages de nos lecteurs : Un théatre romain, Raymond. — La demoiselle dePyrèmout, G. Mélin. - Les races humaines, E. M, L. - Curiosités naturelles : Fourmilier brésilien, XXX. -Causerie photographique, Fernand Christel. -Petite Correspondance. - Nos concours : Concours Nº 75 (Le tour de France). - Soixante Prix. - Resultats du Concours Nº 70 (Les neuf lacs) M. Sphinx. - Une baleine dans le bassio des Tuiteries (page humoristique), Tiret-Bognet.

# CHEMINS DEFER D'ORLEANS

# Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomè-

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-pere, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacane de ces personnes supplémentaires bénés ficie ainsi, par rapport au prix déja rédui des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1reclasse et de 30 0/0 en 2e et 3e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la

manière suivante : Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente

pour les trois première; personnes une réduc-

tion supplémentaire de 8,3 0/0 en 1rº classe ; et de 3,3 0/0 en 2° et 3e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

Facilités données aux voyageurs pour aller visittr les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1re, 2e et 3º classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Chà-

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délirvera, à partir du ler août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires denommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutan au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut exceder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Lechefde famille peut être autorisé à revenir seul a son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitiè prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La duree de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

### Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de la sur les autres localités de cette région si variée et si interessante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il

1º Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1re classe, et 75 fr. en 2e classe.

2º Au départ de toute gare du résau situé à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentées par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1re classe, et de 0 fr. 09072 en 2e classe.

Billets. - Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

1er, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lingnes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez)

Le 2º à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermediaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Walidité. - La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplement épal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0×0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

# VOYAGES D'EXCURSIONS

# Plages de la Bretagne

Tarif G. V. No 5 (Orléans)

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des biliets de voyage d'excursion aux Plages de Bietagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Château-

# Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour : 1re Classe, 45 fr. - 2º Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'al er qu'au

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodea de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primuive ou prolongés, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de50 kilomètres par billet entre un point quelconque do réseau d'Orleans et un point quelconque du voyage d'excursion.

# Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour da monde agricole; ce mode de transport apparait comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des lastages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles partientièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même comps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Aprés des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'outiller pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expediteurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

Dailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mo le spécial de transports, pour encourager et aider ses débuts, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au le Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

# BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du amedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz-Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quim-per (Bénodet, (Beg-Meil, Fouesnant), Pontl'Abbe (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Cha teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsa! une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, litho graphies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions des servies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.